

Image not found or type unknown



construction piscine

Par **badini**, le **18/09/2022** à **19:07**

J achete un terrain en bordure de ma maison afin de construire une piscine de 10x5.

Je fais venir le constructeur ainsi que la compagnie des eaux pour savoir si une conduite d'eau ne traverse pas mon terrain pour alimenter 2 habitations.

Les conduites étant en plastique impossible de connaître une réponse à ma question

Si une conduite passe la compagnie des eaux me signale qu'il ne pourront pas faire de travaux par manque de crédit.

Que puis-je faire ? Merci de votre conseil

Par **badini**, le **18/09/2022** à **19:21**

J achete un terrain en bordure de ma maison pour la construction d'une piscine de 10x5.

Une conduite d'eau générale est dans mon terrain à l'ouest depuis 1965.

Je convoque la compagnie des eaux et le piscinier pour savoir si une conduite d'eau en plastique, donc indétectable, ne traverse pas ce terrain pour alimenter 2 maisons à l'est de ce terrain

Réponse de la Cie des eaux impossible de savoir mais si nous devons faire des travaux pour modifier éventuellement cette conduite nous n'avons pas de budget pour cela.

J en suis là. Que puis-je faire

merci de votre conseil

Par **Karpov11**, le **19/09/2022** à **10:06**

Bonjour,

Avez-vous pensé à questionner le service urbanisme de votre commune ? : ce service doit

savoir où passent les canalisations.

Cordialement